

2011_B005

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -
- Mission de suivi et d'animation du programme d'intérêt général (PIG) mieux habiter,
mieux louer sur la C.P.A. - Marché n 10M072**

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

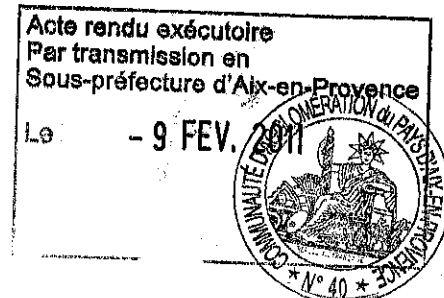
Excusé(e)s avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN - Christian LOUTT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



SECRETARIAT GENERAL

Direction des Affaires Juridiques
de la Commande Publique et des Assemblées

BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : M. Gérard BRAMOULLE

Objet : Autorisation de signer un marché - Mission de suivi et d'animation du programme d'intérêt général (PIG) mieux habiter, mieux louer sur la C.P.A. - Marché n°10M072

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Le marché a pour objet la mise en place d'une mission de suivi et d'animation du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) qui vise la rénovation de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre des nouvelles orientations de l'ANAH privilégiant la dimension solidaire et écologique des projets.

L'objectif principal de ce marché reste le traitement des situations d'insalubrité et la captation de la vacance en vue de produire un parc de logement à loyers maîtrisés, avec néanmoins une prise en considération de la précarité énergétique des logements.

Le lieu d'exécution du présent marché concerne l'ensemble du territoire de la Communauté du Pays d'Aix, à l'exclusion des territoires couverts par une opération de type OPAH (centre ancien d'Aix-en-Provence et de Pertuis).

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres du 14 janvier 2011.

Economie du marché :

Objet du marché : Le présent marché est un marché de services (de type prestations intellectuelles).

Le marché a pour objet la mise en place d'une mission de suivi et d'animation du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) qui vise la rénovation de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre des nouvelles orientations de l'ANAH privilégiant la dimension solidaire et écologique des projets.

Les missions objet de la présente consultation sont les suivantes :

- Mission 1 : Actions de communication ;
- Mission 2 : Sensibilisation et information des propriétaires ;
- Mission 3 : Pilotage et suivi de l'animation du PIG ;
- Mission 4 : Diagnostic des logements insalubres et traitement des situations (assistance à l'élaboration des dossiers de demande de subvention).

Allotissement : Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Variantes : Le marché ne présente pas de variantes obligatoires. Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Tranches : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Durée du marché : le marché prend effet à sa date de notification pour une durée de trois ans (3) ferme. L'ensemble des missions s'exécutera sur la durée du marché. La période prévisible de réalisation des prestations est de février 2011 à février 2014.

Prix : Le marché est passé à prix mixte.

Les prestations objet du marché sont rémunérées pour partie par un prix forfaitaire et pour partie par des prix unitaires.

Les prestations traitées à prix global et forfaitaire sont celles relatives aux actions de communication (mission 1), à la sensibilisation et information des

propriétaires (mission 2), au pilotage et suivi de l'animation du P.I.G (mission 3).

Les prestations traitées à prix unitaires (BPU) appliqués aux quantités réellement exécutées sont les suivantes :

- ~~Prestations relatives au diagnostic des logements insalubres (diagnostic technique, social, économique et juridique, diagnostic de performance énergétique) ;~~
- Prestations relatives au traitement des situations, à l'assistance administrative pour les propriétaires ayant décidé de réaliser des travaux. Il s'agit notamment de l'élaboration de dossiers complets de demandes de subvention (mission 4).

Cette assistance est prévue dans trois cas :

- dossiers de production de logements à loyers maîtrisés ;
- dossiers de sortie de vacance ;
- dossiers de résorption de l'habitat insalubre.

Les prix unitaires de ces prestations sont à ramener au nombre de logements traités, au nombre de propriétaires rencontrés et assistés, au nombre de dossiers traités.

Les prix sont fermes la première année d'exécution des prestations. Ils sont révisables annuellement à la date anniversaire du marché (date de notification).

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- JOUE, le 04/11/2010 ;
- BOAMP, le 04/11/2010 ;
- LE MONITEUR, le 05/11/2010 ;
- Sur le profil acheteur Achatpublic.com, le 28/10/2010.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations avec un coefficient de pondération de 0,6.
- 2 - Valeur technique un coefficient de pondération de 0,4.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération n°2009-A182 du Conseil Communautaire du 23/10/2009 autorisant le lancement de la procédure ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°10M072 relatif à la « Mission de suivi et d'animation du programme d'intérêt général « mieux habiter, mieux louer » sur la CPA » attribué à la Société URBANIS pour un montant indicatif du marché de **443 250 € HT** :
 - montant de la DPGF : **271 530 €HT**
 - montant du DQE : **171 720 €HT** (détail quantitatif estimatif non contractuel).
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA,- Fonction 70 Nature 617

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -
- Mission de suivi et d'animation du programme d'intérêt général (PIG) mieux habiter,
mieux louer sur la C.P.A. - Marché n 10M072

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

